

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08/07/2008

Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général

par délégation,

Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-8-2-14
Séance du vendredi 4 juillet 2008

SOUTIEN A L'ASSOCIATION CLEVACANCES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération N° 2008/I-2^e-03 du 14 décembre 2007 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde une subvention à hauteur de 25 000 € pour le démarrage de l'activité à l'association Clévacances ;
- approuve la convention avec l'association Clévacances et autorise le Président à la signer ;
- précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 18366, chapitre 65, nature 6574, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions